



**COMPTE-RENDU
DES ELU-E-S CGT DE LA CAPL N°3
REVISION DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE 2013
(gestion 2012)**

La CAPL n° 3 s'est tenue les 16, 17 et prolongé le 19 septembre 2013.

La CGT Finances Publiques s'oppose au système d'évaluation notation mis en place par le décret du 28 juillet 2010 n°2010-888 qui aggrave encore plus le caractère injuste de la notation.

La CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation (à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR, Prime de Fonction et de Résultat).

La CGT revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée de l'agent, dans un contexte défini. Cela passe pour nous par l'instauration **d'une notation de carrière reposant à la fois sur une note chiffrée et une appréciation littérale basée sur des critères objectifs, faisant progresser le caractère contradictoire de la procédure, sans contingentement des variations de note.**

Cette année, 73 collègues ont présenté une demande de révision auprès de leur autorité hiérarchique. 44 collègues ont souhaité voir leur dossier évoquer lors de cette CAP locale. 21 collègues ont fait appel à la CGT pour leur défense.

Les réserves étaient de 36 réductions d'un mois et de 6 réductions de 2 mois d'ancienneté. Les valorisations d'un mois et de deux mois n'étant pas contingentées pour les échelons fixes.

L'étude et la défense des dossiers de nos collègues a permis de mettre en évidence leurs difficultés dans des postes et des services exsangues en raison des suppressions d'emplois, de l'empilement des réformes et des charges de travail en hausse.

La CGT Finances Publiques a dénoncé le traitement réservé aux agents de retour de longue maladie, femmes enceintes, temps partiel, mi-temps thérapeutique et militants syndicaux. Il apparaissait clairement que des agents dans ces situations n'avaient pas été notés et évalués en tenant compte de leur temps de présence. Pour la CGT, il s'agissait clairement de discrimination.

Et pourtant, le président n'a eu de cesse de rappeler qu'il n'existait aucune discrimination au sein de la DRFiP.

Il est à noter que les représentant-e-s de Pôle de la parité administrative n'ont pas assisté à l'intégralité des débats, pour les élu-e-s de la CGT c'est dommageable à l'harmonisation des dossiers.

Grâce à nos interventions sur ces sujets, plusieurs dossiers ont connu une issue favorable.

Les élu-e-s CGT ont obtenu les résultats suivants :

- **2 réductions d'ancienneté 2 mois**
- **7 réductions d'1 mois**
- **14 modifications de l'appréciation, du tableau synoptique ou des deux**

Nous avons systématiquement voté contre la proposition de l'administration dès lors qu'elle ne satisfaisait pas la demande de l'agent-e. Les élu-e-s ont dénoncé le fait que toutes les réserves n'ont pas été utilisées.

La CAPL est depuis cette année une CAP préparatoire. Les agents qui n'ont pas obtenu satisfaction peuvent faire appel pour la CAP Nationale. Les élu-e-s de la CGT se tiennent à leur disposition pour les conseiller et les aider à rédiger cet appel le cas échéant.